

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1530124A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour un mandat de trois ans :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales

Au titre des conseils régionaux, sur proposition de l'Association des régions de France

M. Philippe FOURNIE, conseil régional du Centre, suppléé par M. Alain CHABROLLE, conseil régional de Rhône-Alpes.

Mme Madeleine NGOMBET-BITOO, conseil régional de Poitou-Charentes, suppléée par Mme Laure LECHATTELLIER, conseil régional d'Île-de-France.

Au titre des communes et des communautés d'agglomération, sur proposition de l'Association des maires de France

Mme Isabelle MAINCION, maire de la Ville-aux-Clercs, suppléée par M. Bruno PHILIPPE, conseil municipal de Sceaux.

M. Jean-Pierre BOUQUET, maire de Vitry-le-François, suppléé par M. Laurent EL GHOZI, adjoint au maire de Nanterre.

2. Collège des représentants des usagers du système de santé

M. Christian ANDREO, AIDES, suppléé par Mme Marianne RIVIERE, Association française du lupus et autres maladies auto-immunes (AFL+).

Mme Marie-Agnès BESNARD, Familles rurales, suppléée par M. Olivier COUSTERE, Trans-forme.

M. Daniel BIDEAU, Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir.

Mme Michèle CHATAIGNER, Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH), suppléée par Mme Stéphanie PARRET, Association française des maladies héréditaires du rythme cardiaque (AFMHRC).

Mme Kareen DARNAUD, Association des paralysés de France (APF), suppléée par M. Jean-Louis GARCIA, Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).

Mme Marie-Odile DESANA, France Alzheimer, suppléée par Mme Françoise LAILLET, Générations mouvement.

M. Jacques DESCHAMPS, Ligue nationale contre le cancer, suppléé par Mme Hélène POLLARD, Solidarité enfants sida (SOL EN SI).

M. Dominique DUFOURNET, Bureau de coordination des associations de personnes devenues sourdes et malentendantes (BUCODES), suppléé par M. Émile BOUILLENNEC, Union des associations françaises des laryngectomisés et des mutilés de la voix (UAFLMV).

M. Christophe DUGUET, Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon), suppléé par Mme Jocelyne NOUVET-GIRE, Association française des sclérosés en plaques (AFSEP).

M. Pierre-Marie LEBRUN, Union nationale des associations familiales (UNAF), suppléé par M. Gérard JULLIEN, Fédération nationale des aphasiques de France (FNAF).

Mme Martine LEROY, Planning familial, suppléée par M. Jean-Paul CHEVALIER, Visiteurs des malades en milieu hospitalier (VMEH).

Mme Madeleine MADORE, Le Lien, suppléée par M. Daniel CARRE, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD).

M. Vincent PERROT, Consommation, logement et cadre de vie (CLCV).

M. Jean-Luc PLAVIS, Association François Aupetit (AFA), suppléé par M. Jean-Marc DIEN, Association française des hémophiles (AFH).

M. Denys PRIOLET, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), suppléé par Mme Annie LABBE, ARGOS 2001.

M. Gérard RAYMOND, Fédération française des diabétiques/Association française des diabétiques (AFD), suppléé par M. Roger CHARLIER, Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux (FNAIR).

M. Serge ROBERT, Fibromyalgie France, suppléé par Mme Irène PICO, Association française des poly-arthritiques (AFP).

M. Christian SAOUT, Collectif interassociatif sur la santé (CISS), suppléé par M. Philippe GUERARD, Advocacy France.

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Francis WOLFRAM, Alsace, suppléé par M. Marcel RUETSC.

M. Nicolas BRUGERE, Aquitaine, suppléé par M. Bertrand GARROS.

M. Michel DOLY, Auvergne, suppléé par M. Bernard EUZET.

Mme Marie-Claire QUESNEL, Basse-Normandie, suppléée par M. Guy LEROY.

Mme Françoise TENENBAUM, Bourgogne, suppléée par M. Fabrice TOLETTI.

M. Dominique BURONFOSSE, Bretagne, suppléé par M. Serge CHARPENTIER.

M. Emmanuel RUSCH, Centre, suppléé par M. Johan PRIOU.

M. Philippe GILLERY, Champagne-Ardenne, suppléé par Mme Joëlle BARAT.

Mme Josette RISTERUCCI, Corse, suppléée par M. Jean CANARELLI.

M. Bruno HERRY, Franche-Comté, suppléé par M. Christian DEMOUGE.

M. Yves BHAGOOA, Guyane, suppléé par M. Julien SANCEAU.

Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Haute-Normandie, suppléée par M. Éric de FALCO.

M. Jean-Pierre BURNIER, Île-de-France, suppléé par M. Rémi CARLOZ.

M. Jacques BRINGER, Languedoc-Roussillon, suppléé par M. Emmanuel VIGNERON.

M. Serge CAMATCHY, La Réunion, suppléé par Mme Brigitte CHANE-HIME.

M. Jean-François NYS, Limousin, suppléé par M. Patrick CHARPENTIER.

M. Hubert ATTENONT, Lorraine, suppléé par Mme Sylvie MATHIEU.

M. Marcel CLODION, Martinique, suppléé par M. Roger TOUSSAINT.

Mme Ramlati ALI, Mayotte, suppléée par Mme Joëlle RASTAMI.

M. Pierre GAUTHIER, Midi-Pyrénées, suppléé par M. Michel BOUSSATON.

M. Philippe CREPEL, Nord - Pas-de-Calais.

M. Denis LEGUAY, Pays de la Loire, suppléé par Mme Anne POSTIC.

M. Alain TRUGEON, Picardie, suppléé par M. Gérard DUBOIS.

M. Claude BERRARD, Poitou-Charentes, suppléé par M. Jean-Pierre CHARVET.

M. Jean-Pierre JARDRY, Provence-Alpes-Côte d'Azur, suppléé par M. Sauveur MERLO.

Mme Bernadette DEVICTOR, Rhône-Alpes, suppléée par M. Guy LEGAL.

4. Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national

Mme Jocelyne CABANAL, CFDT, suppléée par M. Alain DELUC.

M. Jean-François GOMEZ, CFE-CGC, suppléé par M. Jean-Yves DELANNOY.

M. Patrick MERCIER, CFTC, titulaire, suppléé par M. Jean-Pierre CABOT.

M. Luc DELRUE, CGT-FO, suppléé par M. Gilles CALVET.

Au titre des organisations d'employeurs les plus représentatives au niveau national

M. Jean-Louis JAMET, Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises, suppléé par M. Georges TISSIE.

M. Dominique OLIVIER, Mouvement des entreprises de France, suppléé par M. Olivier PERALDI.

Mme Corine POSTEL, Union professionnelle artisanale, suppléée par M. Christian PINEAU.

M. Régis JACOBÉ, Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), suppléé par M. Dominique BOUVIER.

Au titre des employeurs de l'économie sociale œuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

Mme Sylvie AMZALEG, Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social, privé à but non lucratif (UNIFED), suppléée par Mme Martine SIGWALD.

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire

M. William GARDEY, régime général, suppléé par M. Yves LAQUEILLE.

M. Gérard PELHATE, régime agricole, suppléé par M. Pierre BERTHELOT.

M. Gérard QUEVILLON, régime des indépendants, suppléé par M. Pascal PERROT.

Au titre de la branche vieillesse

Mme Martine DECHAMP, Caisse nationale d'assurance vieillesse, suppléée par Mme Dominique DELCOURT.

Au titre de la branche accidents du travail-maladies professionnelles

M. Franck GAMBELLI, suppléé par M. Ronald SCHOULLER.

Au titre de la branche famille

M. Patrick BEGUIN, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), suppléé par M. Michel CORONAS.

Au titre des organismes d'assurance maladie complémentaire

M. Fabrice HENRY, Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), suppléé par Mme Cécile MALGUID, Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

M. Stéphane JUNIQUE, Harmonie mutuelle, suppléé par Mme Magali SIERRA, Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP).

Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées, sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

M. Lionel DENIAU, Association nationale des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux (AIRe), suppléé par Mme Alette GAMBRELLE, Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés (CLAPEAHA).

M. Gérard LABAT, [IM]Patients, chroniques & associés, suppléé par M. Dominique LEBOITEUX, Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (FNASEPH).

Au titre des associations œuvrant en faveur des personnes âgées, sur proposition du Comité national des retraités et des personnes âgées

M. Dominique SECHET, Union nationale des instances de coordination offices et réseaux de personnes âgées (UNIORPA), suppléé par Mme Françoise VAGNER, UCR-CGT.

M. Jean-Paul TRIPOGNEY, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), suppléé par Mme Maud GILOUX, UNIR CFE-CGC.

Au titre des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, sur proposition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mme Huguette BOISSONNAT PELS, ATD quart-monde, suppléée par M. Jean-Pierre BOISSONNAT.

M. Etienne HERVIEUX, Les Petits Frères des pauvres, suppléé par Mme Emmanuelle MOUY.

Au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé, de l'action sociale et du secteur médico-social

M. Daniel HARDY, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOSS), suppléé par M. Laurent THEVENIN.

Mme Joëlle MARTINAUX, Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), suppléée par M. Frédéric BASTIAN.

6. Collège des acteurs de la prévention

Au titre des médecins de prévention

Mme Patricia COLSON, médecin de santé scolaire, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléée par Mme Nathalie BERENGER.

M. Laurent GERBAUD, médecin universitaire, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléé par Mme Sylvie VAILLANT.

M. Gérard LUCAS, services de santé au travail, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléé par M. Jean-Michel STERDYNIK.

Mme Marie-Christine COLOMBO, services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, Union confédérale des médecins salariés de France (UCMSF), suppléée par Mme Corinne MAYER.

Au titre des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

M. Pierre LOMBRIL, Société française de santé publique (SFSP), suppléé par M. Patrick DAIME, Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

Mme Zeina MANSOUR, comité régional d'éducation pour la santé (CRES) de Provence Alpes-Côte d'Azur.

M. Éric BRETON, chaire « promotion de la santé » de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), suppléé par Mme Marie-Claude LAMARRE, Union internationale de promotion et d'éducation pour la santé (UIPES).

Au titre des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé et de l'autonomie

M. André OCHOA, Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS), suppléé par M. Yvon BERLAND, Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS).

Mme Annie CADENEL, Association nationale des centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (ANCREAI), suppléé par M. Jean-Louis FAURE, Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (ONFRIH).

Au titre des associations de protection de l'environnement

Mme Christine GILLOIRE, France nature environnement (FNE), suppléée par M. Gaël VIRLOUVET.

M. François VEILLERETTE, Générations futures, suppléé par Mme Nadine LAUVERJAT.

7. Collège des offreurs des services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les organisations de l'hospitalisation publique
privée à but lucratif et privée à but non lucratif

M. Patrice BARBEROUSSE, Fédération hospitalière de France (FHF), suppléé par M. René CAILLET;

M. Yves-Jean DUPUIS, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), suppléé par M. David CAUSSE.

Mme Dominique-Chantal DOREL, Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), suppléée par M. Emmanuel DAYDOU.

Pour les conférences des présidents de commissions
et conférences médicales d'établissement

M. Christian MULLER, Conférences nationales des présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers universitaires, des centres hospitaliers et de centres hospitaliers spécialisés, suppléé par M. Alain VERGNENEGRE.

M. François ZANASKA, Conférence nationale des présidents de conférences médicales d'établissement des établissements privés à but non lucratif, suppléé par Mme Anne DECOSTER.

M. Paul STROUMZA, Conférence nationale des conférences médicales des établissements de l'hospitalisation privée, suppléé par M. François BADATCHEFF.

Pour les établissements assurant
une activité d'hospitalisation à domicile

M. Éric GINESY, Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD), suppléé par Mme Anne DABADIE.

Pour les services de soins infirmiers à domicile

M. Francis CONTIS, Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), suppléé par M. Jean-Pierre GALLAIRE.

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes handicapées,
sur proposition du Conseil national consultatif des personnes handicapées

Mme Christel PRADO, Union nationale d'associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), suppléée par M. Jean Paul CHAMPEAUX, Trisomie 21 France.

M. Guy HAGEGE, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI), suppléé par Mme Martine SALOME, Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (PEP).

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions assurant l'accueil et l'accompagnement
de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L.312-1 (9°) du code
de l'action sociale et des familles

Mme Nathalie LATOUR, Fédération addiction, suppléée par M. Jean-Pierre COUTERON.

*Au titre des professionnels de santé exerçant à titre libéral,
sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé*

Mme Francine CAUMEL-DAUPHIN, suppléée par M. Jean BIWER.

M. Jean-Paul ORTIZ, médecin généraliste, suppléé par M. François WILTHIEN.

M. William JOUBERT, médecin spécialiste, suppléé par M. Patrick GASSER.

Mme Maryse ALCINDOR, infirmière, suppléée par Mme Élisabeth MAYLIE.

M. Stéphane MICHEL, suppléé par M. Patrick CORNE.

M. Jacques LE VOYER, suppléé par Mme Catherine MOJAISKY.

Mme Sarah DEGIOVANI, suppléée par M. Christophe RIVES.

M. Luis GODINHO, suppléé par M. Jean-Louis PONS.

M. Bruno SALOMON, suppléé par M. Laurent MILSTAYN.

Mme Jocelyne WITTEVRONGEL, suppléée par Mme Catherine HOURTIGUET.

Au titre des réseaux de santé

M. Christian HERVE, Union nationale des réseaux de santé (UNR santé), suppléé par M. Gérard MICK.

Au titre des maisons et pôles de santé

M. Michel SERIN, Fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS), suppléé par Mme Brigitte BOUZIGE.

Au titre des centres de santé

Mme Aurore ROCHETTE, Regroupement national des organisations gestionnaires de centres de santé (RNOGCS), suppléée par M. Laurent EVEILLARD.

**8. Collège des représentants des organismes de recherche,
des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées**

*Au titre des organismes de recherche œuvrant dans les domaines des sciences de la vie
et de la santé et des sciences humaines et sociales*

M. Alfred SPIRA, Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), suppléé par
Mme France LERT.

M. Daniel BENAMOUZIG, Alliance des sciences sociales et humaines (ATHENA), suppléé par
Mme Florence JUSOT.

Au titre des industries des produits de santé

M. Philippe LAMOUREUX, Les entreprises du médicament (LEEM), suppléé par Mme Sylvie
PAULMIER-BIGOT.

M. François-Régis MOULINES, Syndicat national de l'industrie des technologies médicales
(SNITEM), suppléé par Mme Anne JOSSERAN.

Au titre des personnalités qualifiées

M. Marc DUPONT.
Mme Lise ROCHAIX.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 février 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
PR B.VALLET